



## ENTREPRISE

Agence n° : 62060

**SARL ASSURANCES FONTEYNE**

Agent général exclusif MMA

N° ORIAS 07002749 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

38 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY

62200 BOULOGNE SUR MER

Tél 0321101530

[agence.mma.fr/620601/](http://agence.mma.fr/620601/)

[assurances.fonteyne@mma.fr](mailto:assurances.fonteyne@mma.fr)

# ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE L'ASSURANCE MMA BTP ENTREPRISE DE CONSTRUCTION

EIRL MARTIN JEREMY  
22 ALLEE DES PEUPLIERS  
62280 ST MARTIN BOULOGNE

**MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD**  
certifie que EIRL MARTIN JEREMY

- **a souscrit l'assurance MMA BTP, contrat n° 145 593 053**
- pour garantir sa responsabilité civile liée aux activités professionnelles suivantes :
  - Plâtrerie - Staff - Stuc - Gypserie
  - Couverture - Zinguerie
  - Electricité
  - Isolation thermique ou acoustique, par l'extérieur
  - Plomberie - Installations sanitaires
  - Bardage de façades
  - Peinture

A la date de délivrance de cette attestation, ce contrat couvre, dans les conditions définies contractuellement, les conséquences pécuniaires résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile liée à ses activités professionnelles.

SARL ASSURANCES FONTEYNE (G.FONTEYNE P.FONTEYNE)

Capital social 202 000 euros – RCS BOULOGNE SUR MER 448405506 – Siège social 38 RUE DE LATTRE DE TASSIGNY 62200 BOULOGNE SUR MER

MMA IARD Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

MMA IARD

Société anonyme, au capital de 537 052 366 € entièrement versé

RCS Le Mans 440 048 882

MMA Vie Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 118

MMA VIE

Société anonyme, au capital de 144 366 936 € entièrement versé

RCS Le Mans 440 042 174

IDU REP Eco circulaire FR231780\_03XL0T





ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
L'ASSURANCE MMA BTP
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION

Il comprend les garanties suivantes :

INDEX DU BATIMENT BT 01 (VAR. ANNUELLE REF. 01/06) : valeur 133,10 applicable au 01/01/2026

Responsabilité Civile Professionnelle - Entreprises de construction

Table with 3 columns: Nature des garanties, Montant des garanties (par sinistre et par année d'assurance) (5), Montant des franchises (non indexé) (3). Rows A through K detailing various types of damages and their corresponding amounts and franchise values.

(1) Pour les sinistres survenus avant achèvement des travaux, le montant de garantie s'entend par sinistre.
(2) Les niveaux de franchises sont multipliés par DEUX en cas de travaux par points chauds si non respect du permis de feu, et en cas d'explosion si non respect de la procédure DICT...
(3) Pour un même sinistre, il est fait application de la franchise la plus élevée.
(4) Les montants de garantie applicables aux dommages par atteintes à l'environnement se produisant en dehors de l'enceinte de l'un des établissements de l'assuré, sont ceux précisés aux lignes de garanties A B C D E.
(5) Les montants des garanties constituent notre engagement maximum pour l'ensemble des assurés.

Cette attestation, valable pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elles se réfèrent.

Fait le 08/01/2026
à BOULOGNE SUR MER

L'Assureur,



BTP014VXXHP 2026/01/08 16:28:55

